

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°068

OBJET : SPECTACLES TOURNOI DE CHEVALERIE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS, Mme RIVEL qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de ses manifestations estivales 2020 la Ville de Carcassonne souhaite proposer les spectacles de Tournoi de Chevalerie de l'Association Carcassonnaise de Spectacle, sous réserve des autorisations requises. Un contrat de coréalisation sera donc établi entre la Ville et ladite association.

Ce spectacle transforme les douves de la Cité en un véritable lieu de spectacle équestre et de cascades en plein air.

Ces représentations se dérouleront à 14h, 15h, 16h et 17h dans l'enceinte des douves de la Cité de Carcassonne, du 26 juillet au 28 août 2020 inclus et pourront accueillir 846 personnes maximum par séance.

L'association Carcassonnaise de Spectacle percevra la totalité des recettes et versera à la Ville de Carcassonne 0.5€ TTC/ billet jusqu'aux 35 000 premiers billets, 1€ TTC du 35 001ème billet au 40 000ème billet, et 1.5€ TTC à partir du 40 001ème billet vendu. L'association Carcassonnaise de Spectacles versera les droits d'auteurs et les taxes liés au spectacle.

La Ville en accord avec le Centre de des Monuments Nationaux mettra à disposition les douves. Les détails des conditions pour les deux parties sont définis dans le contrat de coréalisation.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider les propositions ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib160720068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Le Maire,
Gérard LARRAT